

LA CAISSE DES ÉCOLES LAÏQUES de la Ville de Clamart est un établissement public à vocation sociale.

À ce titre :

- Elle apporte des aides aux familles en difficulté après étude de leur dossier en commission : subventions pour les classes de découvertes et pour les sorties pédagogiques, bons de vêtement, de chaussures...
- Elle porte le Dispositif de Réussite Éducative qui soutient les enfants en difficulté scolaire et sociale (financement des permanences de psychologues, des ateliers périscolaires...).
- Elle participe aux projets des écoles.
- Elle rémunère les animateurs qui assurent la surveillance de la cantine et les instituteurs qui encadrent les études surveillées du soir.

Adhérer à la CAISSE DES ECOLES LAIQUES est un acte de solidarité qui favorise l'égalité des chances à l'école.

Philippe KALTENBACH

Maire de Clamart, Conseiller Général d'Ile de France,
Président de la Caisse des Écoles Laïques.



Tous les membres majeurs d'une famille peuvent adhérer en remplissant chacun un bulletin d'adhésion (Règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public).

Je soussigné, Nom et Prénom : _____

Adresse : _____

Date de naissance : _____

Déclare vouloir adhérer à la CAISSE DES ECOLES LAIQUES en qualité de :

→ membre SOCIÉTAIRE (cotisation minimum annuelle de 2 €) :

→ membre DONATEUR (cotisation minimum annuelle de 5 €) :

→ membre BIENFAITEUR (cotisation minimum annuelle de 15 €) :

Clamart, le _____

Signature :